

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE CE 22 JUILLET 2020 PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

Sont présents à cette conférence : M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance extraordinaire par conférence téléphonique : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Côté, maire de la municipalité d'Hébertville-Station, souhaite la bienvenue et ouvre la séance extraordinaire à 11 h 00.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Yanick Baillargeon valide auprès des membres du conseil d'administration la réception de l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire. Il est signifié par tous que l'avis leur a été acheminé et qu'il respecte le délai prescrit.

Résolution 2020-07-2314

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Réal Côté fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat pour la fourniture d'un chargeur sur roues pour le centre de traitement des matières organiques de Dolbeau-Mistassini
5. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2020-07-2315

4. ADJUDICATION DU CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire obtenir un chargeur sur roues pour le centre de traitement des matières organiques de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des propositions par appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 20 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'entreprise Wajax a déposé une soumission proposant le plus bas prix (541 626,53 \$);

ATTENDU toutefois qu'à la suite de l'analyse de la conformité des soumissions, il s'avère que la soumission déposée par Wajax présente une irrégularité majeure, à savoir elle a omis de joindre à sa soumission la liste complète des addendas, contrairement aux clauses 2.5, 2.7 et 2.14 des documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'énumération de tous les addendas constitue une condition essentielle à la recevabilité des soumissions;

ATTENDU QU'en conséquence de cette irrégularité majeure, la Régie ne peut accepter cette soumission ni donner l'occasion à l'entreprise d'y remédier, au risque de contrevenir au principe de l'égalité entre les soumissionnaires;

ATTENDU QU'en conséquence, la soumission de Wajax doit être rejetée;

ATTENDU QUE le second plus bas soumissionnaire est l'entreprise Liebherr Canada dont la soumission se résume comme suit :

Entreprise	Provenance	PRIX (incluant les taxes)
Liebherr Canada Ltée	Dolbeau- Mistassini	569 816,10 \$

ATTENDU QUE la soumission de Liebherr Canada est conforme aux documents d'appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons, secondé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un chargeur sur roues pour le centre de traitement des matières organiques de Dolbeau-Mistassini à l'entreprise Liebherr Canada au prix soumissionné de 569 816,10 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le fonds de roulement, et ce, sur cinq années.

Résolution 2020-07-2316

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Yanick Baillargeon, la séance est levée à 11 h 22.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général